

DÉCLINAISON DU « PACTE EN FAVEUR DE LA HAIE »

APPEL À PROJETS RÉGIONAL 2024 VOLET « INVESTISSEMENTS »

Annexe 5 – Notice d'informations du barème des coûts en Grand Est

Le barème des coûts a été établi pour les haies, les bouchons marnais et les arbres alignés intraparcellaires.

Pour la régénération naturelle assistée, aucun barème ne s'applique : les coûts sont calculés au réel à partir de devis.

Fin 2023, la Région Grand Est a demandé aux structures animatrices de faire des retours de la réalité de terrain et des besoins en fonction des typologies du barème utilisé en Grand Est pour la mesure « Plantons des haies » et la mesure « Agroforesterie » de la Région.

La DRAAF Grand Est s'est basée sur ces remontées de terrain et sur les coûts du barème national (**à l'exception des coûts des plants**) afin de réaliser son barème des coûts des dépenses éligibles pour la plantation, avec des postes de dépenses obligatoires et d'autres optionnels.

Les coûts des plants sans label et en Végétal local sont basés sur une consultation effectuée par la SCIC Végétal Nord-Est auprès de structures associées du Nord-Est de la France avec des données de l'hiver 2023-2024. De plus, le coût des plants du barème prend en compte un taux de 15 % de regarnis.

Densités:

La densité de plantation est fixe selon le nombre de rang : 1 plant/ml pour une haie 1 rang (*Figure 1*) et 1 plant/1,5 ml sur chaque rang pour une haie 2 rangs (*Figure 2*).

Une densité de 1 plant/0,5 ml (*Figure 3*) est possible dans le cas d'une haie à 2 rangs dite « érosion » (enjeu de coulée de boue ou de ruissellement).

Dans le cas d'un bouchon marnais, la densité de plantation est de 1 plant/2 ml (*Figure 4*).

La densité de plantation peut être plus élevée mais le coût des plants supplémentaires ne sera alors pas pris en charge via le présent appel à projets.

- **Haie 1 rang, avec 1 plant/ml :**

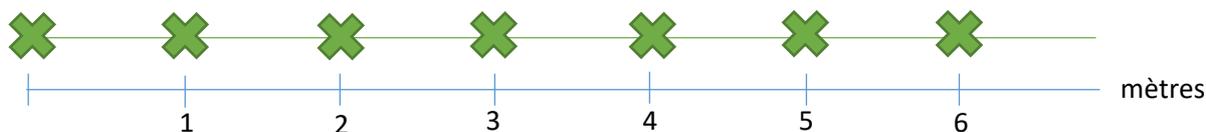


Figure 1: Cas d'une haie 1 rang avec 1 plant/ml

- **Haie 2 rangs, avec 1 plant / 1,5 ml :**

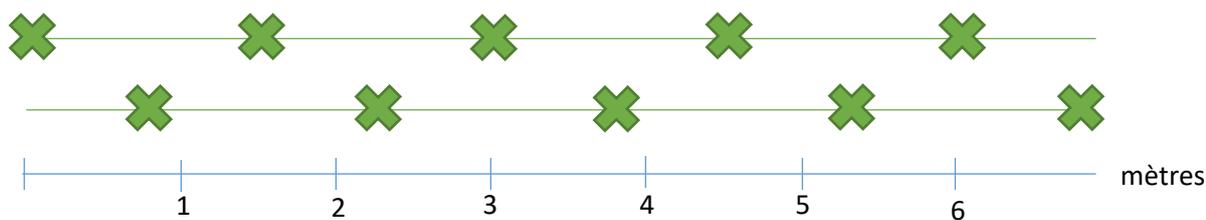


Figure 2: Cas d'une haie 2 rangs avec 1 plant/1,5ml

- **Haie « érosion », 2 rangs avec 1 plant / 0,5 ml :**

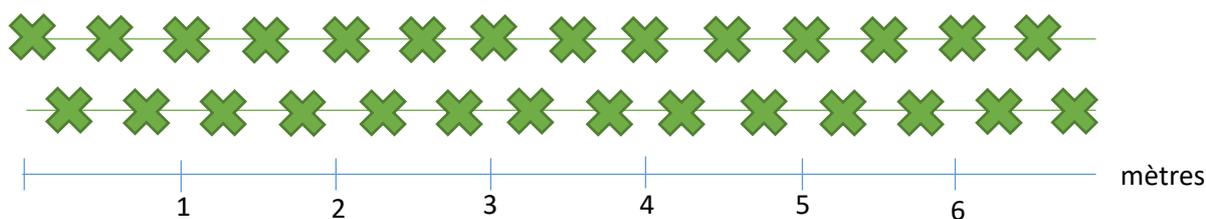


Figure 3: Cas d'une haie dit « érosion » avec 1 plant/0,5ml

- **Bouchon marnais (équivalent d'une haie 2 rangs sur 15 m de long, avec 1 plant / 2 ml) :**

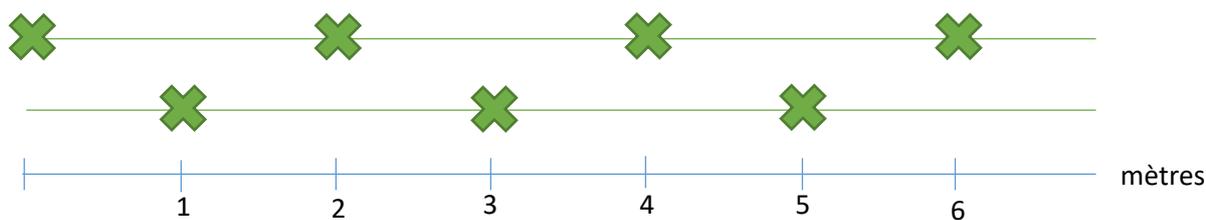


Figure 4: Cas d'un bouchon marnais avec 1 plant/2ml

Bande-bouchon :

Une bande-bouchon est une bande enherbée fleurie de 4 m de large, composée de bouchons marnais de 15 m de long tous les 100 m.

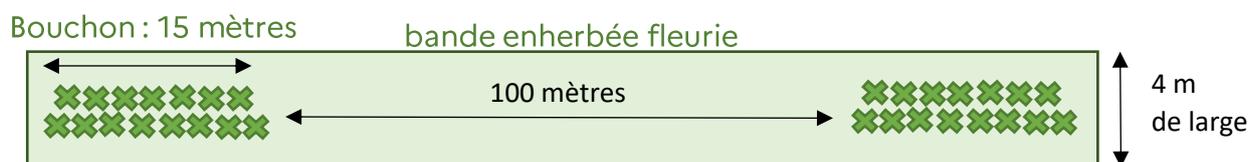


Figure 5: Représentation d'une bande bouchon

Tableau des coûts :

Les coûts sont renseignés dans un tableau excel (Annexe 6) comportant des formules automatiques pour les postes de dépenses obligatoires (cases verrouillées) et pour le calcul des coûts.

Un premier onglet « **Barèmes** » comporte les valeurs non modifiables des coûts de chaque poste de dépense selon la situation (haie 1 rang, haie 2 rangs, arbres intraparcéllaires ou bouchon marnais) sur lesquelles se basent les formules des autres onglets.

Un second onglet « **Calcul haies** » comporte les tableaux à remplir pour la plantation de haies.

Un troisième onglet « **Calcul alignement d'arbres** » comporte les tableaux à remplir pour la plantation d'alignement d'arbres intraparcéllaires.

Un quatrième onglet « **Calcul bouchons marnais** » comporte les tableaux à remplir pour la plantation de bouchons marnais.

Un cinquième onglet « **Régénération naturelle assistée** » comporte les tableaux à remplir pour les travaux de régénération naturelle assistée. Pour ce cas précis, tous les coûts sont à renseigner manuellement et à accompagner de devis.

Caractéristiques générales à renseigner :

Pour chaque linéaire, le porteur de projet doit renseigner l'identification de la parcelle concernée et l'identification de la haie ou de l'élément concerné.

Dans le cas d'une haie, il doit également renseigner :

- la longueur du linéaire en mètres linéaires ;
- le nombre de rang pour une haie ;
- si la haie concernée est intraparcéllaire ou non.

Dans le cas d'arbres alignés intraparcéllaires, il doit également renseigner :

- la surface plantée en ha ;
- l'espacement entre les plants sur la ligne de plantation en mètres.

Dans le cas de bouchons marnais, il doit également renseigner le nombre de bouchons

Le linéaire total en ml est calculé automatiquement selon le nombre de rang : dans le cas d'une haie 2 rangs, la longueur est multipliée par deux. Le linéaire total en kml est également calculé (indicateur du Pacte en faveur de la haie).

L'espacement est fixé selon le nombre de rang : La densité de plantation est fixe selon le nombre de rang : 1 m pour une haie 1 rang, 1,5 m pour une haie 2 rangs, 0,5 m pour une haie 2 rangs dite « érosion » et 2 m dans le cas de bouchons marnais.

Le nombre théorique de plants est calculé automatiquement.

La densité en plants/ml est calculée automatiquement.

Postes de dépenses :

Mise en place d'une bande enherbée :

Le poste "Mise en place d'une bande enherbée" est optionnel, sauf dans le cas d'une bande-bouchon marnais pour lequel le poste est obligatoire.

Si une bande enherbée est mise en place, le calcul comptera automatiquement une largeur de 3 m pour une haie 1 rang et une largeur de 4 m pour une haie 2 rangs ou une bande-bouchon marnais.

Pour le bouchon marnais, la longueur de la bande enherbée prend en compte à la fois l'enherbement sous la haie et l'enherbement de la bande entre deux bouchons.

Le coût est dépendant de la largeur de la bande enherbée :

- *Pour une haie 1 rang, bande de 3 m de large : 0,70 € HT/ml.*

- Pour une haie 2 rangs ou un bouchon marnais, bande de 4 m de large : $0,70 + (0,70/3)$
= 0,93 € HT/ml.

Pose d'une clôture fixe élevage :

La pose de clôture fixe pour les animaux d'élevage ne concerne que la haie. Ce poste de dépense est optionnel. La longueur de la clôture est celle de la longueur de la haie, quelle que soit l'épaisseur de la haie et le nombre de rangs.

Différents matériaux sont autorisés : barbelé, électrique, grillage, bois.

Pour le bouchon marnais, le poste « Pose d'une clôture fixe élevage » n'est pas proposé car ce type de plantation concerne les grandes cultures.

Le coût est fixe, quel que soit le matériau utilisé et le nombre de rang : 4,50 € HT/ml.

Dans le cas d'une haie intraparcélaire, le calcul comptera automatiquement deux côtés pour la pose de la clôture fixe élevage, soit $4,50 \times 2 = 9$ € HT/ml.

Achat et pose de protection individuelle élevage :

Le poste « Achat et pose d'une protection individuelle animaux d'élevage » ne concerne que les arbres intraparcélaire alignés. Ce poste est optionnel.

Le coût est fixe, quel que soit le matériau utilisé : 24,32 € HT/arbre.

Achat des plants :

Pour le poste "Achat des plants", le pourcentage de plants Végétal local ainsi que le pourcentage de Matériel Forestier de Reproduction doivent être renseignés. **Le pourcentage du cumul des deux doit être $\geq 50\%$ pour l'ensemble du projet** mais il est possible pour le porteur de projet de renseigner un pourcentage plus élevé dans le tableau. Le cas échéant, le montant du barème sera ajusté en conséquence.

Une formule de calcul permet de vérifier si le taux minimum de 50 % est bien respecté pour l'ensemble du projet. Dans le cas contraire, un message d'erreur s'affiche.

Les arbres fruitiers sont autorisés pour une part à 50 % maximum du linéaire et financés au même prix que les autres plants.

Pour une haie ou un bouchon marnais :

- Achat de plants sans label : 2,3 € HT/ml pour une haie 1 rang ou un bouchon marnais, 3,06 € HT/ml pour une haie 2 rangs.

- Achat de plants Végétal local : 3,06 € HT/ml pour une haie 1 rang ou un bouchon marnais, 4,07 € HT/ml pour une haie 2 rangs.

- Achat de plants MFR : 2,58 € HT/ml pour une haie 1 rang ou un bouchon marnais, 3,43 € HT/ml pour une haie 2 rangs.

Pour des arbres alignés intraparcélaire :

- Achat d'arbres sans label : 2,78 € HT/arbre

- Achat d'arbres Végétal local : 4,14 € HT/arbre

- Achat d'arbres MFR : 3,35 € HT/arbre

- Achat d'arbustes sans label : 2,3 € HT/arbuste

- Achat d'arbustes Végétal local : 3,06 € HT/arbuste

- Achat d'arbustes MFR : 2,58 € HT/arbuste

Préparation du sol et plantation :

Le poste « Préparation du sol et plantation » est obligatoire.

Ce poste comprend :

- la préparation du sol avant plantation (décompactage, sous-solage, affinage en surface);
- la mise en place des plants.

4,14 € HT/ml pour une haie 1 rang ou un bouchon marnais.

5,51 € HT/ml pour une haie 2 rangs.

6,65 € HT/arbre pour des arbres alignés intraparcellaires.

Achat et pose protection individuelle gibier :

La protection grand gibier sur hautes tiges d'une haie est obligatoire. Le coût du poste "Achat et pose de protection grand gibier sur hautes tiges" est donc calculé automatiquement en fonction du pourcentage de hautes tiges renseigné.

La protection grand gibier sur arbres intraparcellaires est obligatoire.

Il est possible de mettre en place des protections petit gibier sur les basses tiges d'une haie. Pour le poste "Achat et pose de protection petit gibier sur basses tiges", le pourcentage de plants en basses tiges protégés doit être renseigné.

Seules les protections individuelles sont autorisées.

Protection grand gibier : 4,83 € HT/ml pour une haie 1 rang ou un bouchon marnais, 6,42 € HT/ml pour une haie 2 rangs et 7,01 € HT/arbre pour des arbres alignés intraparcellaires.

Protection petit gibier : 2,22 € HT/ml pour une haie 1 rang, 2,95 € HT/ml pour une haie 2 rangs.

Fourniture et pose du paillage :

Le paillage est obligatoire, quelle que soit la modalité (haie, arbres intraparcellaires, bouchon marnais), hors toiles et films composés de plastiques et 'autres plastiques' (cf composition) qui sont interdits à l'exception de ceux comportant jusqu'à 5 % de PolyLacticAcid (PLA) maximum.

Le coût est fixe, quel que soit le type de paillage utilisé parmi les types autorisés.

4,32 € HT/ml pour une haie 1 rang ou un bouchon marnais.

5,75 € HT/ml pour une haie 2 rangs.

4,53 € HT/arbre pour des arbres alignés intraparcellaires.

Entretien post-plantation :

Le poste « entretien post-plantation » est obligatoire.

Ce poste comprend :

- le dégagement annuel des jeunes plants de la strate herbacée et le remplacement annuel des plants morts (n+1, n+2, n+3);
- la taille en année n+3 (taille de formation, recépage...).

4,30 € HT/ml pour une haie 1 rang ou un bouchon marnais.

5,72 € HT/ml pour une haie 2 rangs.

14,44 € HT/arbre pour des arbres alignés intraparcellaires.